

MOBILITÉ

**LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, LA VILLE DE MARSEILLE ET LES MAIRIES DE SECTEUR ENSEMBLE POUR DÉVELOPPER LA PRATIQUE DU VÉLO**

La Métropole a lancé depuis 3 ans son grand plan sur les pistes cyclables au travers du territoire avec l'aide du Département des Bouches-du-Rhône : cette ambition est désormais réalité. Adopté en juin 2019 par la Métropole, le Plan Vélo prévoit la création d'un réseau de plus de 280 km d'aménagements cyclables urbains et interurbains, à l'échelle du territoire.

En tant qu'autorité organisatrice des transports sur son périmètre d'action, la Métropole se tient aux côtés de l'ensemble des communes pour travailler sur les questions de mobilité, essentielles au quotidien des habitants du territoire.

Mercredi soir, la Métropole a ainsi réuni les élus de la mairie de Marseille et l'ensemble des mairies de secteur afin d'aborder le déploiement des pistes et des aménagements cyclables dans la deuxième ville de France.

Service de location de vélo courte durée (levélo) et longue durée (levélo+), mise en place d'arceaux de stationnement, sécurisation des pistes cyclables existantes...les questions liées à la pratique de ce mode de déplacement doux, de plus en plus plébiscité, ont été abordées.

L'échange constructif qui s'est tenu entre l'ensemble des acteurs a posé les jalons d'un partenariat durable et d'une méthode de travail entre les institutions pour concrétiser les attentes des Marseillais. Au cours de cette première réunion, la Métropole dans sa logique de développement du territoire a apporté de nouvelles pistes de travail à la Ville de Marseille.

Désormais, il convient à la Ville de Marseille de présenter sa vision.

Des réunions techniques entre le conseil de Territoire Marseille Provence et les mairies de secteur, précisant les priorités pour le déploiement du réseau de pistes cyclables, vont se dérouler dans les prochaines semaines.

Elles aboutiront à la définition d'un calendrier partagé pour une mise en œuvre, dès 2021, des projets qui auront été arbitrés en cohérence avec la trame circulaire automobile.

**CONTACT PRESSE :**

Yann TAXIL  
**T** : 04 91 99 79 67  
presse@ampmetropole.fr